

**SESSION ORDINAIRE
EN DATE DU
5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

Etaient présents : Mrs DOUCET, FOURNIER, ROBINET, CARREAU, LANGLET, MITTEAU, MORIN, RICHARD, CHIRITESCU-CRISAN, Mme BEDU-SEPTIER, Mrs BOISTARD.

Etaient absents excusés : Mme PAYE, Mr VAN HUFFEL.

Etaient absents : Mme CHARTIER et Mr YVELIN.

Secrétaire de séance : Mr LANGLET

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

Bibliothèque municipale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du Président de la Communauté de Communes Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire dénonçant la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien LEGTA pour la bibliothèque municipale.

Le Maire et les Adjointes rencontreront l'exécutif de la Communauté de Communes afin d'exprimer avec vigueur leur hostilité à cette décision et d'attirer leur attention sur l'importance de la bibliothèque dans la vie locale.

Centre de loisirs – vacances de Toussaint

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réflexion menée par Christelle Paye avec Elodie Donadieu des Francas pour organiser un centre de loisirs durant les petites vacances.

Il rappelle qu'un questionnaire a été diffusé auprès des parents afin de connaître leur intérêt pour ce projet.

Normalement, Christelle Paye devait informer le conseil municipal des possibilités d'accueil durant les petites vacances et prendre en compte vos remarques.

Malencontreusement, Elodie Donadieu a diffusé l'information dans la presse locale ainsi qu'auprès de certaines communes avant d'en avoir l'autorisation.

Après concertation, le conseil municipal accepte l'organisation du centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint dans les locaux de l'école maternelle mais déplore cette précipitation de la part des Francas.

N° 2017-049 – Délégation du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de VAILLY-SUR-SAUDRE conclu avec la société SAUR arrive à échéance le 30 juin 2018.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de VAILLY-SUR-

SAULDRE au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'une concession de service, le service public d'assainissement collectif de la commune de VAILLY-SUR-SAUDRE pour une durée de 5 ans (échéance au 30 juin 2023),
- ✓ **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Construction de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle la procédure actuellement en cours concernant la construction de la station d'épuration.

La commune doit désormais lancer la procédure de consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour :

- La reconstruction de la station d'épuration (phase 1),
- Le raccordement d'un réseau unitaire existant au réseau de collecte via la création d'un poste de refoulement (phase 2).

La délibération n°2017-01 prise lors du conseil municipal du 9 février 2017 autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches de cette procédure.

La date limite de réception des offres est fixée au mardi 14 novembre 2017 à 12h00 en mairie ou par voie dématérialisée.

La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 14 novembre à 14h30 afin de contrôler la validité des candidatures.

Personnel communal

Monsieur le Maire confirme l'acceptation de la demande de démission faite par Madame Vanessa Torchon de son poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre ainsi que le non renouvellement en l'état actuel des informations données par la Préfecture, du contrat aidé dont bénéficiait Monsieur Pascal Blondin, jusqu'au 6 octobre.

Monsieur le Maire rappelle que ces deux agents donnaient entière satisfaction et qu'il est regrettable de ne plus pouvoir les avoir dans nos effectifs.

Les élus sont unanimes à penser qu'un agent ne peut gérer seul l'entretien de la commune.

La question est posée pour savoir quelle solution serait la plus avantageuse pour la commune : soit recruter un nouvel agent, soit sous-traiter certaines tâches, soit mutualiser du matériel ou un agent avec une autre commune, soit modifier les horaires de l'agent technique...

Afin de réfléchir sur l'aspect budgétaire de la question, un chiffrage est en cours. Il comprend les frais de personnel, les frais de réparations des matériels, les mensualités d'emprunt...

Des devis seront demandés à des entreprises afin de disposer de coûts précis quant à leur intervention.

Monsieur le Maire précise que la saison hivernale va permettre au conseil municipal de réfléchir sereinement afin de réorganiser le service en début d'année prochaine.

N° 2017-053 Agent en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire rappelle les conditions du contrat de l'agent en contrat unique d'insertion, le fait que le terme du contrat soit le 6 octobre et surtout l'annonce du non renouvellement des contrats aidés suite aux mesures gouvernementales.

Monsieur le Maire déplore cette situation qui intervient au même moment que la décision prise par un adjoint technique de démissionner.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'il a alerté les services de la Préfecture du Cher afin de bénéficier d'une étude spécifique de la situation de la commune par rapport à cette situation.

A ce jour, le renouvellement de notre agent en contrat unique d'insertion ne peut se faire, mais Monsieur le Maire souhaite l'avis du conseil municipal sur ce recrutement, si la situation évoluait favorablement pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal :

- maintien sa volonté de recruter un agent en contrat CAE - CUI,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents relatifs à ce contrat

N°2017-050 – Décision modificative

BUDGET COMMUNE (400)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| | |
|----------------------------------|--------------|
| article 739223 FPIC | 6 079.00 € |
| article 6411 personnel titulaire | - 6 079.00 € |

Modification des horaires de la Poste

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Poste confirmant les nouvelles modalités de fonctionnement de la poste de Vailly à compter du 28 novembre 2017.

A cette date les horaires d'ouverture au public seront modifiés comme suit :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h et le samedi de 10h30 à 12h.

Modification d'une numérotation de voirie - rue de la Gare

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'un administré qui souhaite faire supprimer un numéro de voirie.

Le bien concerné, cadastré section AD n°127 correspond actuellement au n° 3 rue de la Gare et vient d'être acheté par l'administré demeurant au numéro 1 rue de la Gare.

De ce fait, le propriétaire demande à supprimer le numéro 3 de la voirie communale pour que les parcelles AD 74, AD 105 et AD 127 soient identifiées au numéro 1 rue de la gare.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte la suppression du numéro 3 rue de la Gare,
- accepte que les parcelles AD 74, AD 105 et AD 127 soient identifiées au numéro 1 rue de la gare.

La commune informera les services du cadastre et de la Poste de ce changement.

Remerciements pour subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Club Sportif de Vailly, en remerciement des subventions attribuées.

Courrier du Comité des Fêtes

Monsieur Claude Carreau demande si un courrier du Comité des Fêtes concernant l'ancien centre de secours a été reçu en mairie.

Monsieur le Maire lui précise que oui, mais que la demande sera étudiée le moment voulu.

Projet photovoltaïque

Monsieur Jean Richard informe le conseil municipal du courrier reçu par TOTAL SOLAR des services de la DDT, suite au dépôt du permis de construire.

La Direction Départementale des Territoires considère le site affecté à une activité agricole et indique que ce projet apparaît soumis à l'étude préalable et aux mesures de compensation collective agricole prévues à l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime.

La complexité est que ce terrain qui a été cultivé par Monsieur Daniel Belleville, n'était pas répertorié comme terrain agricole (NC) mais un terrain en zone réservée à l'urbanisation future, constructions à usage d'activités industrielles, artisanales et commerciales (NAb) dans notre Plan d'Occupation des Sols.

Avant de répondre au service instructeur, TOTAL SOLAR souhaiterait obtenir des éléments sur le futur PLUi et la réflexion menée sur ces parcelles par la Communauté de Communes.

Après échanges, il est décidé que Monsieur le Maire et Jean Richard rencontreront rapidement Monsieur Milesi des services de la DDT afin de clarifier cette classification ainsi que les mesures de compensation sollicitées.

N°2017 – 052 Désignation référent PLUi

Monsieur le Maire informe les élus de la proposition de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire concernant la désignation d'une personne référente par commune en charge du PLUi.

Ce référent n'a pas l'obligation d'être élu communautaire mais relatera les remarques et commentaires du conseil municipal vers le groupe thématique et vice versa.

Après concertation, Monsieur Jean RICHARD accepte d'être le référent PLUi de la commune

de Vailly-sur-Sauldre.

Comité de jumelage

Monsieur Géo Chiritescu-Crisan renouvelle les remerciements de la délégation roumaine qui a été accueillie cet été et signale que le drapeau français est installé sur la devanture de la mairie de Garcina.

Un courrier officiel d'invitation de Garcina va être prochainement transmis aux Vaillysois pour organiser un voyage de découverte de la Roumanie.

Monsieur Géo Chiritescu-Crisan informe le conseil que la commune de Garcina a obtenu des subventions de l'Europe et que Madame le Maire serait prête à nous aider à monter un projet.

Monsieur le Maire félicite les membres du comité de jumelage pour leur organisation et les élus présents lors de la signature de la convention car ce fut un moment très riche humainement, particulièrement intéressant historiquement et culturellement. Cela scelle les bases d'une amitié durable qui doit évoluer dans le sens de l'intérêt des habitants et surtout des jeunes. Tout va être fait pour que ces échanges profitent à chacun.

Une réunion se déroulera le 20 octobre à 19h00 au centre socio culturel pour réfléchir au voyage et définir le thème de cet échange. Tous les élus sont conviés ainsi que leurs proches.

Monsieur Jean Richard demande à Monsieur le Maire d'étudier la convention « Vailly sur Sauldre / Comité de jumelage » et de la signer.

Astreinte administrative

Monsieur Jean Richard regrette vivement qu'une astreinte administrative ait été imposée à la commune pour retard dans la mise aux normes de la station d'épuration.

Monsieur le Maire déplore également cette astreinte imposée à la commune au moment où les obstacles techniques ont été surmontés et alors même que la commune, en liaison permanente avec les services de l'Etat, avait toujours fait preuve de bonne volonté sur ce dossier.

Stationnements Place du 8 mai 1945

Monsieur Serge Fournier renouvelle sa demande de réglementation contre les voitures « tampons » sur la place. Deux véhicules stationnent de façon prolongée sans toutefois gêner la circulation et la question est de savoir sur quelle base juridique, le conseil municipal peut prendre des mesures face à cette situation.

Monsieur le Maire verra avec le secrétariat les textes officiels et les recours possibles.

Stationnement lotissement du Tremblai

Monsieur Serge Fournier signale le problème de stationnements constatés sur la place du Tremblai. Cette place non goudronnée, n'est pas faite pour supporter un stationnement permanent de véhicules et se dégrade très rapidement. L'arceau stoppant le passage des voitures a été détérioré et les résidents du Tremblai font comme ils veulent.

Monsieur Serge Fournier rappelle qu'il y a quelques années, des clés avaient été données aux personnes ayant du mal à se déplacer mais que depuis tout le monde à une clé !

Monsieur le Maire informe qu'il se rendra sur place pour constater les problèmes occasionnés par ces comportements.

Après débat, il est décidé de réinstaller un plot ou un arceau pour contrôler le passage des véhicules et d'adresser un rappel sur l'usage de cette place aux résidents du Tremblai.

Terrains

Monsieur Serge Fournier annonce que le terrain de la famille Henry, chemin du Pâtis est

parfaitement nettoyé.

Monsieur Jean Morin signale que le terrain de Monsieur Maréchal doit être entretenu durant les vacances de la Toussaint.

Dépôts de déchets

Monsieur Paul Robinet signale qu'il est contre le dépôt des déchets (verts ou cartons) venant des logements-foyers dans le dépôt communal au stade. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a toujours eu de bonnes relations avec le personnel des logements foyers ainsi que des travaux mutualisés. Les dépôts seront contrôlés pour éviter tout excès.

Comice 2017

Monsieur Claude Carreau souhaite remercier les employés de la mairie pour l'aide matérielle et administrative apportée lors de l'organisation du comice cet été. Il propose qu'il soit accordé une journée de congé exceptionnel aux employés à ce titre. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Panneaux du Comité de Jumelage

Monsieur Serge Fournier soumet l'idée de placer un panneau au niveau de la place du 8 Mai 1945 qui indiquerait le jumelage de la commune avec Garcina. Après débat, il est décidé de placer des panneaux aux entrées de village, sur l'axe Villegenon – Sury-ès-Bois. Un chiffrage doit être réalisé.

Installation électrique au centre socioculturel

Monsieur Claude Carreau a procédé à une réparation « rapide » avant une location sur un souci électrique au centre socioculturel mais le problème est assez important puisqu'il s'agit de courts-circuits sous le carrelage de la salle. Un nouveau câblage sera réalisé par Claude Carreau en passant par les faux plafonds.

Eclairage public

Monsieur Claude Carreau demande des informations sur la gestion de l'éclairage public sur la commune puisque de nombreux points lumineux sont en panne et s'interroge sur le suivi du plan rêve du SDE18.

Monsieur le Maire répond que les dossiers ont été instruits par l'ancienne CDC mais que matériellement les travaux n'ont pas été concrétisés en raison d'une question financière.

Ce qui inquiète Claude Carreau c'est la rétrocession de la compétence « éclairage public » par la nouvelle communauté de communes à la commune de Vailly et des frais engendrés par ces réparations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

à 23 h 00.